

ESPAGNE

Les matières obligatoires du cours élémentaire sont : la doctrine chrétienne, la lecture, l'écriture, les éléments de grammaire castillane, d'arithmétique et des notions d'agriculture, de commerce et d'industrie, selon les localités.

ANGLETERRE

Le cours primaire comprend les matières obligatoires suivantes : la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Les matières facultatives sont divisées en deux groupes. Le premier (*class subjects*) renferme la grammaire, la géographie, la physique, l'histoire, l'histoire naturelle et l'économie politique.

La seconde catégorie (*specific subjects*) comprend la littérature anglaise, le latin, le français, l'allemand, la mécanique, la botanique, les mathématiques et l'économie domestique (pour les filles).

HONGRIE

Les matières obligatoires d'enseignement insérées au programme officiel sont : la religion et la morale, la lecture, l'écriture, le calcul mental et l'arithmétique, le système monétaire, la grammaire, la géographie, des notions pratiques d'agriculture et d'horticulture, le chant, la gymnastique, et les éléments de la physique.

SYSTÈME BILINGUE

Qu'il me soit permis de faire allusion à une méthode d'enseignement du français par l'idiome local ; il peut être intéressant de la mentionner.

On sait que dans une partie du nord-ouest de la France on parle le breton, et dans le midi, le provençal. Les Bas-Bretons, au nombre de plusieurs centaines de mille, ignorent même complètement le français, m'a-t-on dit.

Deux Frères des écoles chrétiennes, le Frère Savinien et le Frère Constantius ont adopté, chacun dans la section du pays qu'ils habitent, la méthode bilingue pour faire apprendre aux enfants le français par le provençal ou par le breton.

J'ai eu le plaisir de faire la connaissance à Paris du premier qui est inspecteur général des écoles de son ordre dans le district d'Avignon, département de Vaucluse. La méthode qu'il a créée porte même son nom et s'appelle " Méthode Savinienne." Après vingt-cinq ans d'expérience les résultats, dit-on, sont démontrés excellents.

En 1896, le Frère Savinien vint à Paris exposer son système devant le congrès des sociétés savantes, et il a publié une *grammaire provençale* et deux volumes de lectures *provençales françaises* contenant sous forme d'exercices gradués tout un recueil des meilleurs œuvres de poésie et de prose de la littérature félibréenne. " Ces morceaux choisis, " disait la *Gazette de France*, composés dans une intention toute pratique, n'en constituent pas moins un monument littéraire intéressant. Les admirables richesses " de la littérature provençale moderne y sont groupées comme dans un précieux écrin. " Les jeunes provençaux y trouvent non seulement d'étonnantes facilités pour apprendre, par la méthode comparative, la langue française, mais encore ces extraits leur " ouvrent, avec la littérature en langue d'oc, d'inépuisables trésors d'imagination et " de poésie qui étaient demeurés jusqu'ici l'apanage d'un trop petit nombre de lettrés. "

Comme on l'a observé, cette méthode bilingue est la proscription de la méthode d'après laquelle tout souvenir de la langue locale était jadis sévèrement banni de l'école. L'idiome local devient l'auxiliaire précieux de l'institution.

Cette méthode spéciale pourrait-elle être employée avec avantage au Canada pour l'enseignement de l'anglais et du français ? Je laisse aux pédagogues à le dire.

L'ÉCOLE CONFESSIONNELLE

La législation des divers pays catholiques, schismatiques ou protestants indique que l'école est confessionnelle dans les Pays-Bas, en Belgique, au Canada, en Danemark, en Suède, en Norvège, au Transvaal, en Russie, en Italie, en Prusse, en Autriche, à l'Equateur, en Hongrie, en Portugal, en Espagne, en Angleterre et au Japon.